



Commune de Groslée-Saint-Benoit
13 rue des Maisons Vieilles
01300 GROSLÉE-ST-BENOIT

Collectif des habitants du hameau de La Sauge

01300 Groslée Saint Benoit

Objet : Accusé réception de la copie de la réclamation concernant les coupures électriques récurrentes adressée à EDF.

, Mesdames et Messieurs les signataires de cette réclamation.

Par le présent courrier j'accuse réception de la copie de la réclamation que vous avez souhaité porter à la connaissance de vos élus et vous en remercie.

La préoccupation de ces coupures n'a pas échappée à vos élus, ce depuis de nombreux mois, deux années environ. En effet de nombreuses demandes d'élagages ont été effectuées, tant vers ENEDIS pour ce qui les concerne, que vers les particuliers propriétaires des bois dépérissant causant la ruine de cette ligne aérienne, à chaque coup de vent.

Le peu de fortune de ces multiples démarches par l'étendue des surfaces concernées et l'occurrence des désordres m'ont conduit à intervenir par courrier à deux reprises auprès de la direction d'ENEDIS pour obtenir un investissement d'enfouissement de la section de ligne trop souvent exposée aux aléas et génératrice de coupures que nous déplorons ensemble, d'une part et à la mise en place d'un automate de relève de disjonction d'autre part.

Cet automate est en fonctionnement depuis avril 2025, il minore les délais de rétablissement pour les parties de la commune, hors hameaux d'Evieu, de la Sauge et de Sauget.

Le dossier d'enfouissement en réserve du Haut français s'est avéré long à instruire, malgré l'aide active de notre conservateur. Il s'est aussi heurté au refus de certains propriétaires quant à accepter l'évolution des existants, le retardant d'autant.

Ces contraintes dépassées, l'arrêté du préfet de Région a permis d'aboutir à une phase plus opérationnelle de préparation du chantier.

Comme le donne à comprendre les communications jointes, relayées par illiwap au fil des mois et accessibles en tout temps sur le site de la mairie, la mise en dépôt des tourets de câbles et du poteau nécessaire sur la place de Saint Benoit, le calendrier s'affine, pour une première phase de travaux en février, et une dépose de la ligne devenue inutile en automne 2026.

Ces précisions données, je vous serais très obligé de porter à la connaissance des pétitionnaires les actions entreprises par vos élus, pour faire progresser ce sujet et mettre un terme aux désagréments déplorés.

Pour ma part, je transfère et soutien votre demande vers le correspondant collectivité d'ENEDIS pour un relais de sa part vers EDF.

Nous vous prions d'agréer,

Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleures

salutations et de nos sentiments dévoués à l'intérêt collectif.



Le Maire de Groslée Saint Benoit.

Henri SOUDAN

Mairie de Groslée - Saint-Benoît

Tel. : 04 74 39 70 94 / Mail :mairie@grosléesaintbenoit.fr

Accueil du Public : Lundi 15h00 / 19h00 - Mardi 09h00 / 12h00 - Jeudi 13h30 / 16h30 - Vendredi 13h30 / 16h30